



RÈGLEMENT INTÉRIEUR

La Ludothèque est une association loi 1901 à but non lucratif, ayant pour objectifs de :

- Faciliter l'accès au domaine du jeu à tous les publics (*individuels ou collectifs*), notamment par la location de jeux et le jeu sur place.
- Valoriser les bienfaits du jeu, notamment dans ses dimensions sociales, éducatives, thérapeutiques et culturelles.
- Favoriser le développement de l'enfant et l'épanouissement de l'individu, maintenir les liens intergénérationnels au-delà des différences (handicaps, âges, cultures...)
- Proposer et assurer des animations.

ADHÉSION

- L'adhésion à la ludothèque est soumise à cotisation annuelle dont le tarif est validé en Assemblée Générale sur proposition du Conseil d'Administration. Elle est valable pour l'année civile.
- L'adhésion à l'association donne accès à l'Espace de Jeu, à location de jeux et à nos prestations selon les modalités en cours.
- Pièces à fournir :
 - pièce d'identité
 - justificatif de domicile (ex : quittance EDF, téléphone de moins de 3 mois, ...)
 - La fiche de renseignements à compléter sur place.

RESPONSABILITÉ

La ludothèque est un espace ouvert à tous : des jeux ou pièces de jeux peuvent être inadaptés à l'âge de certains enfants.

La ludothèque décline toute responsabilité en cas :

- d'accident ou incident survenus dans utilisation des jouets & jeux, à l'intérieur comme à l'extérieur du local. Les enfants sont sous la responsabilité exclusive de l'adulte accompagnateur.
- de vol ou de détérioration des effets personnels des utilisateurs.

RÈGLES DE VIE

- Chaque individu s'engage à respecter les personnes, le matériel et les lieux (notamment à vérifier l'état des toilettes après le passage d'un enfant qu'il accompagne).
- Les usagers s'engagent à ne pas manger, ni boire dans les locaux.
- Les poussettes sont à laisser dans le couloir.
- L'association se réserve le droit de refuser la présence d'enfants, d'adolescents ou d'adultes ne respectant pas ce règlement.

JEU SUR PLACE

- Il est :
 - o gratuit pour les particuliers à jour de leur cotisation,
 - o sous conditions pour les structures,
 - o payant selon les modalités et tarifs en vigueur pour les non-adhérents.
- À l'arrivée et au départ, il est impératif de se présenter à l'accueil et de compléter la fiche de fréquentation.
- L'accès à l'espace de jeu se fait en chaussette.
- L'espace de jeu est aménagé pour répondre aux besoins des enfants et favoriser le jeu libre : il est donc limité aux jeux qui y sont proposés.
- L'usage du téléphone portable est autorisé uniquement en cas d'urgence.

- La capacité maximum de la salle est de 15 personnes. En cas d'affluence, le temps de jeu pourra être limité à 1h. Les personnes ayant réservé seront prioritaires.
- Pour le respect de tous les utilisateurs, merci de bien vouloir accompagner l'enfant dans le rangement de l'espace de jeu et nous signaler tout incident.

LOCATION DE JEUX

- **Est réservée aux adhérents à jour de leur cotisation annuelle, moyennant l'achat d'une carte de prêt (selon les tarifs en vigueur). Ce crédit de points sera valable l'année civile en cours. Le reliquat restera disponible si l'adhésion est reprise avant le 30 juin de l'année suivante. À défaut, les points seront perdus.**
- Modalités de location (hors jeux surdimensionnés) :
 - Temps de location : 3 semaines
 - 8 jeux maximum par adhérent
 - Pénalités de retard de restitution du jeu dès le 7ème jour : 1 point par jeu par semaine
- Modalités de location des jeux surdimensionnés :
 - Temps de location : 1 semaine.
 - Certains jeux peuvent être soumis à dépôt de garantie, à fournir le jour de l'emprunt.
 - Pénalités de retard de restitution du jeu : du 1er au 7e jour : tarif de la location initiale.
- Les jeux sont loués sans pile. Merci de retirer les vôtres avant le retour.
- Les jeux et jouets sur l'espace de jeu sont momentanément indisponibles à la location.
- L'adhérent s'engage à :
 - o rendre les jeux :
 - nettoyés et contrôlés
 - à la date prévue (sous peine de pénalités)
 - o nous signaler tout dysfonctionnement, casse ou perte
 - o NE PAS RÉPARER LES JEUX
- L'adhérent est responsable des jeux empruntés :
 - o il dispose de 24 h pour signaler tout jeu défectueux ou incomplet au moment de l'emprunt
 - o toute pièce détériorée ou manquante (et non restituée dans un délai d'un mois) sera facturée.

Facturation des pièces et jeux détériorés ou manquants :

1) Pièces détachées:

o Au tarif précisé dans le jeu (le cas échéant, au tarif de rachat chez l'éditeur).

o En cas d'impossibilité de rachat, les tarifs suivants seront appliqués :

- dé, pion, carte : 2.00€*
- sablier, minuteur, petite pièce : 5.00€*
- boîte, plateau de jeu, grande pièce : 7.00€*

2) Jeu :

- non rapporté : facturé au prix d'achat*

- rapporté hors d'usage, selon sa vétusté :

*loué entre 1 et 10 fois -> 100 % du prix d'achat **

*loué entre 11 et 20 fois -> 80 % du prix d'achat **

*loué entre 21 et 35 fois -> 60 % du prix d'achat **

*loué entre 36 et 50 fois -> 30% du prix d'achat **

*loué 51 fois et plus -> 10% du prix d'achat **

* = prix catalogue au jour du rachat